

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-13

L'an deux mille vingt six à 10h00

Le 4 juin, à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	27 mai 2026
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	40 Présents
● Votes par procuration	3 votes par procuration

Étaient présents :

M Christain ALBERTI	Mme Sylvine JOSSELIN
M Francis ANNOULD	M Michel LALLEMAND
M Jean-Marie BARREDA	M Cyril LECOURTIER
M Marc BILLON	M Pascal LEPAGE
M Damien BLONDIN	M Christophe MAROT
Mme Stéphanie CALLAIS	M Eric MATHIEU
Mme Lydia CHARBONNIER	M Damien MAYAUX
M Samuel CHOINET	M Mickaël MERCIER
Mme Danielle COMBE	M Frédéric MENSER
M Jean – Pierre CORVISIER	M Jean-Luc MUNIERE
M. Eric DAVIN	M. Michel NORMAND (PV de Mme JOSEPH)
Mme Ines DE MONTGON	M Aalin PANCHER
Mme Sylvaine DENIS	M Sébastien PAULET
M Bruno FAUCHERON	M Jean-Marie PIERRE
Mme Pascale GAILLOT	M Boris RAVIGNON
M Marc GUÉNIOT	M Yannick ROSSATO
M Kévin GENGOUX	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Eric GILLARDIN	M Mathieu SERVAGI (PV de M PAGNONCELLI)
M Dominique HAMAIDE	M Claude VALDENAIRE
Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)	Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-13

Objet de la délibération :

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT

Monsieur BORIS RAVIGNON, fait appel de candidatures et constate la candidature :

- De Monsieur Samuel CHOINET à la deuxième vice-présidence de l'EPAMA,

En application de l'article 10.2 alinéa 3 et 4 des statuts de l'EPAMA, le Premier Vice-Président est élu au scrutin secret et à majorité absolue parmi les membres du Comité syndical

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43 (40 présents et 3 pouvoirs)
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art L66 du code électoral) : 0
- Nombres de suffrages exprimés (nombre de votants - suffrages nuls) : 43
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
- Majorité absolue : 22

Est élu :

M. SAMUEL CHOINET : 40 Voix, 3 blancs et 0 nul



Le Président de l'EPAMA
Monsieur Boris RAVIGNON